



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250403-D2025_04_05-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2025

Délibération n° 2025-04-05

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 28 mars 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Julie SUBTIL,
Isabelle MOREL donne procuration à Gilles PERDRIX,
Aurélie DENIAU donne procuration à Marie-Eve SOUPE.

Absent excusé : M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Philippe BEREZIAT.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 13 - Représentés : 5 - Votants : 18.

Objet : **Convention de prestation de services avec les FRANCAS de l'Ain - aide à la définition du projet éducatif de territoire de Bresse Vallons**

Monsieur Sébastien JEANSON, Adjoint au Maire délégué à la communauté éducative et associative, rappelle que le Projet Educatif De Territoire (PEdT) est un cadre contractuel avec l'Etat qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil qui permet à l'ensemble de la communauté éducative du territoire de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Evolutif et dynamique, le PEDT permet de s'interroger sur les actions à entreprendre pour répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale affirmée entre la commune, l'éducation nationale, les services de l'Etat, la CAF, les associations, les représentants des parents d'élèves et tous acteurs éducatifs qui œuvre sur la commune.

Afin d'engager la réflexion et la réalisation du premier PEDT de la commune de Bresse Vallons, il est proposé de signer un contrat de prestation avec les Francas de l'Ain, association d'éducation populaire qui accompagne les collectivités pour un montant de 2 385.00 € (demande en cours auprès du SDJES d'une aide forfaitaire de 1500 € soit reste à charge pour la commune de 885.00 €).

L'accompagnement se portera principalement sur les points suivants :

- Travail sur le diagnostic de territoire enfance – jeunesse,
- Elaboration et dépouillement d'un questionnaire en direction des enfants et des familles,
- Organisation et co-animation des comités de pilotage,
- Participation à la rédaction du dossier PEDT à déposer auprès du SDJES,
- Travail avec les équipes d'animation sur la mise en cohérence du Projet Pédagogique avec les objectifs du PEDT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

- ✚ **ACCEPTE** le contrat de prestation avec les Francas de l'Ain pour un montant de 885.00 €,
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

